



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

clercs et employés de notaires

Question écrite n° 77117

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de réversion à un époux survivant de la pension de retraitée de clerc de notaire. En effet, un conjoint survivant masculin dont l'épouse a exercé la profession de clerc de notaire ne peut prétendre percevoir la réversion de son épouse décédée. À l'inverse, une épouse survivante peut bénéficier de la pension de réversion de son époux. Il lui demande quelles mesures il entend prendre auprès de la CRPCEN afin qu'une équité soit retenue au titre de la pension de réversion.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77117

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10134